

Fonds de dotation de L'ECOLE DU LOUVRE

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la Loi 2008-776 du 4 août 2008

Palais de Louvre, Carrousel du Louvre
Porte Jaujard
75001 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fonds de dotation de L'ÉCOLE DU LOUVRE

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la Loi 2008-776 du 4 août 2008

Palais du Louvre, Carrousel du Louvre
Porte Jaujard
75001 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'administration du Fonds de dotation de L'Ecole du Louvre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation de L'École du Louvre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC N°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président du conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogent sur Marne, le 22 juin 2026.

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Christian SERPAUD



Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)				
STOCKS ET EN-COURS				128
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				128
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				204 290
Autres créances	6 488		6 488	3 600
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement	1 095 127	28 363	1 066 764	368 095
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	85 785		85 785	153 878
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 187 400	28 363	1 159 037	729 992
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 187 400	28 363	1 159 037	729 992

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	250 000	250 000
Fonds propres statutaires	250 000	250 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	133 432	133 432
Excédent ou déficit de l'exercice	628 939	
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	1 012 371	383 432
Fonds propres consommables	131 217	131 217
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 143 587	514 648
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		204 290
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		204 290
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 701	11 053
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	1 749	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	15 450	11 053
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 159 037	729 992

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5	1
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		36 121
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	101 258	
Mécénat	25 451	
Legs, donations et assurance-vie	389 761	204 290
Contributions financières	28 236	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	204 290	
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	749 001	240 413
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	309	
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	64 718	54 640
Aides financières	60 000	
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		204 290
Autres charges	4	15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	125 030	258 945
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	623 971	-18 532
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 487	4 035
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	20 050	14 604
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	37 537	18 639
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28 363	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	2 458	107

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	30 821	107
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	6 717	18 532
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	630 688	
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 749	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	786 538	259 052
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	157 599	259 052
EXCÉDENT OU DÉFICIT	628 939	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	52 724	
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	52 724	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	52 724	
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	52 724	

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 159 037,05 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **628 939,14 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 159 037,05 euros.

Le résultat ressort un bénéfice après impôts de 628 939,14 euros qui sera affecté en report à nouveau.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Avec impact :

Provision pour dons à recevoir d'un montant de 15 000 euros, chèque encaissé en 2026.

Autres informations significatives

Faits marquants de l'exercice :

Le fonds de dotation a bénéficié au cours de l'exercice d'un montant de ressources : 786 538 euros.

Encaissements en 2025 des deux legs :

- Legs Montgomery
- Legs Fontaine-Boisvert

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le fonds de dotation a pour objet, de soutenir, pérenniser, financer, promouvoir et développer toute action d'intérêt général à caractère culturel ou éducatif, portant sur un enseignement d'excellence, la recherche et la formation, dans un environnement national ou international, de l'histoire de l'art et des civilisations ou de la sauvegarde, de la conservation ou de la mise en valeur du patrimoine culturel et notamment, de soutenir l'École du Louvre dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, y compris pour mener des projets à caractère exceptionnel, ou en concourant à son rayonnement et à son attractivité, à la diversité sociale et culturelle de ses élèves, ainsi qu'à leur insertion professionnelle.

Le fonds de dotation peut être opérateur et redistributeur.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs, notamment le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation de la présentation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 portant modifications diverses de règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC 2022-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

A. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, complété par le règlement ANC n°2023-03 modifiant les règlements sectoriels des organismes à but non lucratif (dont le règlement ANC 2018-06 applicable aux fonds de dotation), s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode lié à un changement de réglementation comptable, conformément aux dispositions de l'article 831-3 du PCG.

Ce changement est appliqué de manière prospective : les comptes comparatifs de l'exercice N-1 (2024) ne sont pas retraités rétrospectivement. Seules des modifications de présentation nécessaires pour se conformer aux nouveaux formats du bilan et du compte de résultat peuvent être appliquées aux comparatifs N-1.

B. Impact du changement de réglementation comptable

Les principaux impacts de l'application du règlement ANC n°2022-06 / ANC n°2023-03 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel :

À compter du 1er janvier 2025, les charges et produits ne sont comptabilisés en résultat exceptionnel que s'ils répondent aux critères de la nouvelle définition issue de l'article 513-5 du PCG (événement exceptionnel par sa nature et sa fréquence). Les charges et produits qui relevaient auparavant du résultat exceptionnel sans remplir ces critères sont reclassés en résultat d'exploitation.

- Suppression de la technique des transferts de charges :

Le compte de transfert de charges (791) est supprimé. Les charges anciennement neutralisées via ce mécanisme sont désormais présentées directement dans les comptes de charges concernés, avec un produit d'exploitation correspondant le cas échéant.

L'impact global de ce changement sur les capitaux propres au 1er janvier 2025 est nul, l'application prospective ne donnant lieu à aucun retraitement d'ouverture.

Liste des méthodes

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la moins-value latente constatée, conformément au principe de prudence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	15 000	15 000		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	15 000	15 000		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Valeurs mobilières de placement – Provision pour dépréciation

À la clôture de l'exercice le 31/12/2025, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement s'avère inférieure à leur valeur d'acquisition. Conformément au principe de prudence, une provision pour dépréciation d'un montant de 28 363,11 € a été constituée (dotation comptabilisée au compte 6866 en contrepartie du compte 590).

Informations relatives au passif

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 213			
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 213			
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	13 701	
TOTAL	13 701	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Produits à recevoir	6 488	
TOTAL	6 488	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	7 213	
Afférents aux services autres		
TOTAL	7 213	

Tableau de variation des fonds propres :

	Au 01/01/2025	Affectation du résultat	Dotations	Au 31/12/2025
Fonds statutaires	250 000			250 000
Réserves pour projet				
Dotations consommables	222 931			222 931
Dotations inscrites au cpte résultat	-91 714			-91 714
Report à nouveau	133 432			133 432
Totaux	514 648			514 648

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE N

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
France	121,03 €
Etats	23 385,58 €
Canada	201 005 €
Monaco	1 000 €
Pays Bas	100 €
Émirats Arabes Unis	100 €
Allemagne	100 €
Portugal	108.51 €
Suisse	90 €
Luxembourg	50 €
Royaume-Uni	35 €
Pologne	5 €
Total	226 100.12 €
TOTAL	

Documents additionnels



COMPTÉ D'EMPLOI DES RESSOURCES - EXERCICE CLOS AU 31-12-2025						
EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCE DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES				1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France		8 829		1.1 Cotisations sans contrepartie		-
Actions réalisées par l'organisme				1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant en France		37 456		Dons manuels		101 258
				Legs, donations et assurances-vie		389 761
				Mécénat		-
1.2 Réalisées à l'étranger						
Actions réalisées par l'organisme						
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		-
2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS						
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		11 655				
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		-				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		35 650				
5. IMPOT SUR LES BENEFICES		1 092		TOTAL RESSOURCES		491 019
TOTAL DES EMPLOIS		94 682	-			
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		-
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		-		3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		396 337		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL		491 019	-	TOTAL		491 019
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT		-
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		396 337
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		396 337
						-

Compte de résultat par origine et destination - CROD 2025

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	101 258	101 258		
- Legs, donations et assurances-vie	389 761	389 761		
- Mécénat	25 451	0		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	28 236			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	37 542			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	204 290			
TOTAL	786 538	491 019	0	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	14 303	8 829		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	60 000	37 456		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	11 655	11 655		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	12 786	0		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	57 106	35 650		
4 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 749	1 092		
6 REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	0			
TOTAL	157 599	94 682	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	628 939	396 337	0	0

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	57 724			
Dons en nature		57 724		
TOTAL	57 724	57 724	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	57 724	57 724		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	57 724	57 724	-	-